



# ACCORD SAISON 2017

ce qu'on ne vous dit pas

La proposition d'accord saison 2017 prévoit :

- Un calendrier de périodes rouges et vertes avec le maximum de jours et de semaines rouges : 26 semaines rouges et 180 jours pour le péage et 26 semaines rouges pour le PC conformément à la convention
  - Un projet d'accord sur la même base que les années précédentes.
- Un calendrier avec des périodes de saison pour la viabilité et le service GME alors que la direction a été très claire sur le sujet, il n'y aura aucune embauche de saisonnier dans ces services !!!

**Les revendications principales de la CGT ont toujours été 3 semaines de congés consécutives en juillet/août pour tous les salariés et l'embauche de saisonniers pour faire face au surcroît d'activité dans tous les services dépendant du trafic.**

Suite à la demande de certaines organisations syndicales qui portait sur 21 jours de congés consécutives et non pas 3 semaines, la direction propose de redéfinir la période estivale, d'accorder, lorsque l'effectif suffisant le permet, 21 jours d'absence consécutive pour les salariés qui le souhaitent.

Pour se faire, la période estivale ne s'étendra plus du 1er juillet au 31 août comme auparavant mais du 10 ou 24 juin au 17 septembre 2017. Cette période estivale sera découpée par période de 3 semaines, où un nombre limité de salariés pourra prendre ses congés. **Il est évident que tous les salariés ne pourront partir en juillet août, certains se retrouveront en congés en juin ou en septembre sans que ce soit forcément leur choix.**

Le salarié devra poser 13 jours de congés (10 +3) et bénéficiera de 8 repos afin d'obtenir 21 jours d'absence motif tout confondu,

Voici une présentation des 21 jours de congés consécutifs lorsque l'effectif suffisant dans le service le permettra :

S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
R	R	CP	CP	CP	CP	CP	R	R	CP	CP	CP	CP	CP	R	R	R	R	CP	CP	CP	P	P
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21		

R = repos  
 CP = congé  
 P = poste

**Certains salariés préféreront poser les 3 CP (19, 20 et 21) dans une semaine verte afin d'obtenir 7 jours de congés au lieu de 3 comme ici présentés.**

Enfin, suite à la redéfinition de la période estivale, il ne sera plus possible de poser 3 ou 4 semaines de congés consécutives à cheval sur juin/juillet ou août/septembre comme cela était possible jusqu'à présent.

Concernant les embauches de saisonniers, la Direction s'engage à en embaucher uniquement au péage de Vienne comme cette année 2016. Pour les autres services ou lieux, notamment Valence Sud où le manque d'effectif se fait cruellement sentir en période de fort trafic, nous n'avons obtenu aucun engagement de la Direction qui table sur l'amélioration des outils qui permettrait de réduire les appels à la téléop, afin de dégager du personnel pour renforcer les missions terrain.

**Le syndicat CGT ne signera cet accord que lorsqu'il aura obtenu l'aval d'une majorité de salariés et de syndiqués.**

**N'hésitez pas à nous envoyer un mail ou en discuter avec vos élus CGT afin de poser des questions et donner votre avis**

[cgtasfraa@gmail.com](mailto:cgtasfraa@gmail.com)

